





# **Entre**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Pays de la Loire

Le Maire de Laval

Le Préfet de la Mayenne

2019-2021

CONTRAT LOCAL DE SANTE

PARTIE 2. LES FICHES ACTIONS EN BREF

LAVAL.FR

nouvelle action

# Légende : continuité de l'action

ANNEXE 1 - TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS

Axe 1 : Contribuer à l'adaptation de l'offre en santé	1-1 Conforter l'offre de premier recours et développer l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé	•	
<ul> <li>Renforcer la coordination des parcours</li> <li>Agir pour permettre le maintien à domicile des personnes vulnérables</li> </ul>	<b>1-2</b> Veiller collectivement à la bonne coordination des actions pour préparer les sorties d'hospitalisation.		
	1-3 Éviter les ruptures en matière de droit à la santé (accompagnement et aides subsidiaires, mutuelles)	•	
	1-4 Participer à la mise en œuvre des actions du Conseil local en santé mentale.	•	
- Participer à la dynamique locale pour préserver une offre de soins	1-5 Poursuivre les actions d'accompagnement des personnes en situation de fragilité psychique.		
- Contribuer à la prévention et prise en charge des troubles psychiques	<b>1-6</b> Favoriser le maintien à domicile des personnes vulnérables (plateforme de répit; aide aux aidants ; certificat Cap Handéo; promouvoir les métiers et organiser le transfert de compétences pour les aides à domicile).	•	•
Axe 2: Promouvoir la démarche « être acteur de sa santé » et contribuer au développement des actions de promotion de la santé, de prévention et de réduction des risques	<b>2-1</b> Conforter le rôle de plateforme ressources du pôle santé vis- à-vis des acteurs (opération village des partenaires santé, appui aux associations)	•	•
	<b>2-2</b> Poursuivre les actions de lutte contre les addictions et prévention des risques associés : Couleurs prévention, Charte de la vie nocturne, Service insertion		
	2-3 Poursuivre les actions de prévention auprès de publics ciblés		
	2-3-1 Prévention de la dénutrition chez les personnes âgées		
	2-3-2 Sensibilisation des seniors aux questions de santé et de bien-être, dans un objectif de maintien en bonne santé et de maintien de l'autonomie (Espace seniors)		•
	2-3-3 Poursuivre les actions pour prendre en compte les allergies alimentaires des enfants en restauration collective	•	
	2-3-4 Poursuivre les actions de sport-santé sur la base d'un état des lieux partagé pour une offre coordonnée sur le territoire	•	•
	2-3-5 Soutien des projets collectifs impliquant les habitants dans les différents quartiers	•	
	2-3-6 Prévention des violences intra-familiales et promotion de l'égalité femme homme - CLSPD		•

	<b>2-4</b> Poursuivre les actions de promotion de la santé et le développement des compétences sociales		
	2-4-1 Actions ciblées vers des publics femmes, notamment dans les quartiers prioritaires (activité physique, ateliers de sophrologie, bien être)		
	2-4-2 Actions de promotion de la santé / citoyenneté (premiers secours, don du sang) notamment auprès des jeunes		•
	2-4-3 Actions à l'attention des parents en faveur de l'enfance et de la petite enfance		
	2-4-4 Actions de sensibilisation en faveur des jeunes dans les quartiers (X-TREM; implication de jeunes dans des actions)	•	
Axe 3 : Promouvoir la santé environnementale	<b>3-1</b> Poursuivre les actions d'information sur la qualité de l'air et la prévention des allergies, notamment aux pollens.		•
	<b>3-2</b> Développer des actions pour promouvoir la qualité de l'air intérieur dans tous ses aspects (produits d'entretien, radon)		
	<b>3-3</b> Promouvoir un urbanisme favorable à la santé (mobilité douce, transports collectifs, espaces verts).		
	<b>3-4</b> S'appuyer sur l'action du Pôle Animation Environnement Nature au bois de L'Huisserie pour promouvoir le lien nature et santé (faire connaître les sites nature, promouvoir les circuits courts et de qualité, lutter contre le gaspillage alimentaire)	•	
Axe 4 : Favoriser l'expression et l'implication des habitants	<b>4-1</b> S'appuyer sur les instances existantes de démocratie locale pour créer les conditions d'un "débat citoyen" sur les questions de santé : expression des attentes, suggestions		
	<b>4-2</b> Promouvoir, dans un cadre partenarial, les actions de communication, d'information et de sensibilisation sur les questions de santé auprès du public.	•	

# ANNEXE 2 - FICHES DES ACTIONS DU CLS

# Objectif stratégique :

Contrat Local de Santé LAVAL 2019 - 2021

# Axe 1: CONTRIBUER A L'ADAPTATION DE L'OFFRE EN SANTE

- Renforcer la coordination des parcours
- Agir pour permettre le maintien à domicile des personnes vulnérables
- Participer à la dynamique locale pour préserver une offre de soins
- Contribuer à la prévention et prise en charge des troubles psychiques

#### Intitulé de l'action

1-1 Conforter l'offre de premier recours et développer l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé

# Objectifs opérationnels de l'action :

- Contribuer à l'attractivité du territoire, nécessaire au développement de l'offre de soins
- Faciliter la coordination des professionnels du soin, du social et du médico-social
- Collaborer avec les acteurs du soin, ordres professionnels et établissements de santé pour développer des solutions innovantes
- Favoriser l'arrivée de nouveaux professionnels notamment en maisons de santé pluri-professionnelles

Public bénéficiaire et zone géographique : Professionnels de santé et habitants de Laval

Continuité d'une action ⊠

ou

Nouvelle action □

Porteur(s) de l'action : Ville de Laval en lien avec le Département

Durée de l'action et modalités, rythme, périodicité : continue durée du contrat

Lien avec d'autres dispositifs : Contrat de ville, CLSM, PTSM

#### Description de l'action

- soutenir les professionnels impliqués dans les MSP
- promouvoir les 2 MSP lavalloises
- poursuivre la contribution au fonctionnement du service médical de proximité Henri Dunant
- orienter les futurs professionnels de santé en stage à Laval vers une offre d'hébergement adaptée

En quoi l'action s'attache-t-elle à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé ? Le territoire de Laval est défini "zone" fragile comme l'ensemble du département.

Déroulement de l'action/calendrier

- 1: promotion MSP Laval centre / ouverture 2019
- 2 : soutien du projet MSP Laval Saint Nicolas
- 3 : contribution au centre Henri Dunant, par la mise à disposition d'une infirmière du CCAS
- 4 : recherche de solutions d'hébergement adaptées pour les futurs professionnels de santé en stage en ambulatoire sur le territoire

Contrat Local de Santé LAVAL 2019 - 2021

# Axe 1: CONTRIBUER A L'ADAPTATION DE L'OFFRE EN SANTE

- Renforcer la coordination des parcours
- Agir pour permettre le maintien à domicile des personnes vulnérables
- Participer à la dynamique locale pour préserver une offre de soins
- Contribuer à la prévention et prise en charge des troubles psychiques

#### Intitulé de l'action

1-2 Veiller collectivement à la bonne coordination des actions pour préparer les sorties d'hospitalisation

# Objectifs opérationnels de l'action :

- Améliorer la coordination et la prise en charge des sorties d'hospitalisation
- Éviter les "ré-hospitalisations" pour cause de prise en charge inadaptée
- Pérenniser l'Équipe d'appui adaptation réadaptation (EAAR)
- Réfléchir à une offre d'intervention à domicile spécialisée, passerelle entre l'accompagnement infirmier individualisé du Contrat de ville et l'aide à domicile de droit commun, tel qu'assuré habituellement par des auxiliaires de vie sociale.

# Public bénéficiaire et zone géographique :

- Personnes sortant d'hospitalisation avec un besoin d'accompagnement, et/ou en situation complexe, en risque de rupture de traitement. Ce public peut être en non-demande.
- Professionnels en difficulté par manque de coordination

Territoire : variable en fonction des services accompagnant

Tomoro Transport of Tomoro			
Continuité d'une action ⊠ ou	Nouvelle action □		
Porteur(s) de l'action : Ville – CCAS en lien avec le Centre hospitalier			
Durée de l'action et modalités, rythme, périodicité : Durée du contrat			
Lien avec d'autres dispositifs : CLSM, PTSM			
Description de l'action			
Mettre en place un protocole "sortie d'hospitalisation/accompagnement social et médico-social"			
En quoi l'action s'attache-t-elle à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé ?  Moins les personnes ont de ressources (financières, relationnelles ou accès à l'information) plus le besoin de coordination est important.			
Déroulement de l'action/calendrier	Étape 1 : proposer un groupe de travail aux différents acteurs pour un état des lieux des situations, des plus critiques aux plus quotidiennes Étape 2 : repérer les points de rupture, les marges d'adaptation des différents services intervenant dans le parcours des personnes en fonction des situations Étape 3 : mettre en place un protocole partagé		

Contrat Local de Santé LAVAL 2019 - 2021

# Axe 1: CONTRIBUER A l'ADAPTATION DE L'OFFRE EN SANTE

- Renforcer la coordination des parcours
- Agir pour permettre le maintien à domicile des personnes vulnérables
- Participer à la dynamique locale pour préserver une offre de soins
- Contribuer à la prévention et prise en charge des troubles psychiques

#### Intitulé de l'action

1-3 Éviter les ruptures en matière de droit à la santé (accompagnement et aides subsidiaires, mutuelles...)

# Objectifs opérationnels de l'action :

- Favoriser l'autonomie des personnes en fragilité financière, sociale ou en situation d'isolement
- Restaurer l'accès au soin et à la santé par un accompagnement et une aide sociale personnalisée
- Éviter les situations de ruptures de soin et/ou d'accès au droit

#### Public bénéficiaire et zone géographique :

 Personnes en situation de fragilité financière et sociale toutes tranches d'âge Laval et Changé (pour épicerie sociale)

Continuité d'une action ⊠

ou

Nouvelle action □

Porteur(s) de l'action : CCAS Direction action sociale

Durée de l'action et modalités, rythme, périodicité : pluriannuelle offre permanente

Lien avec d'autres dispositifs : Fonds d'Aide aux Jeunes (dispositif du Département délégué au CCAS pour les jeunes Lavallois), dispositifs Assurance maladie

# Description de l'action

Le règlement d'aide sociale du CCAS permet d'accorder des aides individuelles pour promouvoir la santé des Lavallois en situation de fragilité financière. De plus, des bilans de santé sont effectués auprès de l'UC-IRSA et un accompagnement peut être mis en place pour faire valoir l'accès au droit.

Des aides financières sont proposées : accès à la mutuelle, accès aux soins, micro-crédit autonomie et santé, micro-épargne accompagnée...

La direction commune aux trois services permet de coordonner les dispositifs entre eux et un parcours plus cohérent pour les personnes. Le suivi des dossiers est géré par un logiciel commun, d'où une information partagée

En quoi l'action s'attache-t-elle à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé ?

Les aides proposées permettent de faire valoir son accès au droit et d'accéder notamment à des remboursements de soins.

Déroulement de l'action/calendrier

Suite à un besoin exprimé par la personne et/ou risque de non recours aux soins

Étape 1 : dépôt d'un dossier par un travailleur social

Étape 2 : étude en commission permanente du CCAS

Étape 3 : versement de l'aide financière si accord de la

commission ...

Contrat Local de Santé LAVAL 2019 - 2021

# Axe 1: CONTRIBUER A l'ADAPTATION DE L'OFFRE EN SANTE

- Renforcer la coordination des parcours
- Agir pour permettre le maintien à domicile des personnes vulnérables
- Participer à la dynamique locale pour préserver une offre de soins
- Contribuer à la prévention et prise en charge des troubles psychiques

#### Intitulé de l'action

1-4 Participer à la mise en œuvre (suivi et mise en œuvre) des actions du Conseil local en santé mentale

# Objectifs opérationnels de l'action :

- Participer à une meilleure prise en compte du parcours global des personnes
- Dé-stigmatiser la maladie et le handicap psychiques, déconstruire les représentations négatives
- Décloisonner les pratiques des services et professionnels des champs sanitaires, médico-social, judiciaire, logement, scolaire ...

# Public bénéficiaire et zone géographique :

- Personnes concernées par la maladie, le handicap, les troubles psychiques ou en situation de souffrance psychique ou d'addiction et leurs proches
- Professionnels impliqués dans les parcours de soin et les parcours de vie
- Grand public pour les actions de sensibilisation

Continuité d'une action ⊠

ou

Nouvelle action □

Porteur(s) de l'action : Contrat de ville de Laval agglomération

Durée de l'action et modalités, rythme, périodicité : pluriannuelle et continue

#### Lien avec d'autres dispositifs :

Le CLSM est inscrit dans la convention cadre du Contrat de ville de l'agglomération de Laval et s'inscrit pleinement dans le Projet territorial de santé mentale à l'échelle du département.

#### Description de l'action

Le CLSM est un espace de concertation et de coordination rassemblant sur un même territoire de proximité tous les acteurs concernés par la santé mentale. Il permet une réflexion partagée, une culture commune, un diagnostic sur les questions de santé mentale pour aboutir à des actions concertées.

Les objectifs du CLSM ne relèvent pas seulement d'une compétence santé mais de l'ensemble des politiques publiques destinées à favoriser la cohésion sociale et le mieux vivre dans la cité. Il en est de même pour l'accompagnement des personnes en souffrance qui va bien au-delà de la seule question du soin.

▶ Important de maintenir la cohérence entre les champs Santé mentale/Précarité/Santé globale Les actions prévention du CLSM sont portées par le CLS et le volet cohésion sociale du Contrat de ville pour des actions intégrées au droit commun.

En quoi l'action s'attache-t-elle à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé ?

Le CLSM est intégré au Contrat de ville et prend en compte particulier les situations de grande précarité.

Déroulement de l'action/calendrier

- 1 : coordination du CLSM associant tous les acteurs
- 2 : animation des cellules de veille
- 3 : formation des professionnels du champ social
- 4 : organisation partenariale des Semaines d'information en santé mentale

Contrat Local de Santé LAVAL 2019 - 2021

# **Axe 1: CONTRIBUER A L'ADAPTATION DE L'OFFRE EN SANTE**

- Renforcer la coordination des parcours, Agir pour permettre le maintien à domicile des personnes vulnérables, Participer à la dynamique locale pour préserver une offre de soins, Contribuer à la prévention et prise en charge des troubles psychiques

#### Intitulé de l'action

1-5 Poursuivre les actions d'accompagnement individualisé des personnes en situation de fragilité psychique.

#### Objectifs opérationnels de l'action :

- 1 Reprendre contact : "Aller vers" sans condition requise pour amorcer un parcours avec des personnes sorties (ou très éloignées) des services et dispositif de droit commun.
- 2 Apporter au territoire un service subsidiaire, lorsque toutes les autres solutions sociales ou sanitaires ont été épuisées et que la personne est en non-demande
- 3 Promouvoir la démarche "Aller vers" auprès des professionnels et service dits "de droit commun", y compris auprès des équipes mobiles lorsqu'une situation grave est repérée sans que la personne elle-même exprime de demande.
- 4 Éviter les situations de crise et d'urgence absolue

#### Public bénéficiaire :

 Public en rupture sociale et non demande de soin, en addictologie et psychiatrie. L'accompagnement s'adresse à des personnes en incapacité de faire des démarches seules sans l'intervention d'un tiers, par personne isolée on entend personne en situation de précarité avec perte de réseau social, familial, professionnel.

Zones géographiques : quartiers prioritaires de Laval, autres quartiers de Laval.

▶ Le déploiement sur l'ensemble des communes de l'agglomération est conditionné à une augmentation du temps d'intervention assorti d'un financement supplémentaire.

Continuité d'une action ⊠

Porteur(s) de l'action : Contrat de ville de Laval agglomération

Durée de l'action et modalités, rythme, périodicité : Pluriannuelle et continue

Lien avec d'autres dispositifs : Contrat de ville, PTSM

#### Description de l'action

Chaque accompagnement est spécifique et doit s'adapter aux besoins. Le principe est "d'aller vers" sans toutefois être trop intrusif et avec une souplesse d'intervention adaptée à chacun à la demande de partenaires (bailleurs sociaux, CCAS, centres sociaux, ...) à même de repérer des situations d'isolement préoccupantes ;

- coordination avec maillage de professionnels ressources notamment dans le champ de la santé (CMP, EMA, etc.). Prise de contact par l'infirmière du Contrat de ville pour tenter de renouer une relation et démarrer un accompagnement. L'infirmière est légitime, de par sa qualification, pour évaluer des problématiques santé, en lien avec les professionnels (médecins, CSAPA, CMP ...), effectuer des démarches, dégager des priorités d'intervention
  - alerte des services sanitaires, sociaux, médico-sociaux, d'hébergement, etc...
  - accompagnement global vers les services compétents
  - étayage du maintien à domicile (aide-ménagère, TISF, soins infirmiers, consultations, parcours de soin)
  - maintien du lien chez les personnes en non-demande en établissant un rapport de confiance.

En quoi l'action s'attache-t-elle à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé ?

L'action a été initiée dans le cadre du Contrat de ville pour prendre en compte le lien souffrance psychique/précarité. Les quartiers de logement très social accueillent beaucoup de personnes fragilisées, en rupture et parfois très isolées. L'action se poursuit au-delà des quartiers prioritaires en lien avec la vulnérabilité extrême des publics ciblés.

Déroulement action d'accompagnement Calendrier en fonction de chaque personne et la gravité de la situation Étape 1 : Aller vers, prendre le temps, persévérer pour renouer une relation de confiance

Étape 2 : Évaluer les besoins de la personne

Étape 3 : Faire les démarches nécessaires avec la personne (administratives, carte vitale, logement, consultation ...)

Étape 4 : Installer un suivi spécialisé avec l'intervention de TISF au domicile

Étape 5 : Réinscrire la personne dans le droit commun et rester en veille

# Objectif stratégique :

# Axe 1: CONTRIBUER A L'ADAPTATION DE L'OFFRE EN SANTE

- Renforcer la coordination des parcours
- Agir pour permettre le maintien à domicile des personnes vulnérables
- Participer à la dynamique locale pour préserver une offre de soins
- Contribuer à la prévention et prise en charge des troubles psychiques

#### Intitulé de l'action

1-6 Favoriser le maintien à domicile des personnes vulnérables (plateforme de répit; aide aux aidants; certification Cap Handéo; promouvoir les métiers et organiser le transfert de compétences pour les aides à domicile ...)

# Objectifs opérationnels de l'action :

- Proposer une offre de soins et d'accompagnement personnalisée, permettant notamment le soulagement des aidants :
- \* Développer et pérenniser des accompagnements de qualité avec des professionnels du domicile formés
- \* Poursuivre la promotion des métiers du domicile auprès des jeunes, futurs professionnels potentiels.
- \* Conforter le réseau partenarial de la plateforme de répit et du pôle d'accueil aidants aidés

# <u>Public bénéficiaire et zone géographique</u> :

• Personnes vivant à domicile ayant besoin d'un accompagnement, Laval agglomération et Coëvrons

Continuité d'une action ⊠

οu

Nouvelle action □

Porteur(s) de l'action : CCAS de Laval direction aide et soins à domicile

Durée de l'action et modalités, rythme, périodicité : annuelle

Lien avec d'autres dispositifs : Parcours des aînés, Via trajectoire

# Description de l'action

Le CCAS a développé une plateforme de services visant à proposer aux personnes âgées fragilisées et aux personnes en situation de handicap un éventail de solutions, pour permettre le maintien à domicile dans les meilleures conditions, de façon adaptée à l'état de dépendance des personnes.

L'action comporte plusieurs volets :

- Animer le réseau partenarial concerné par la plateforme de répit
- <u>Création d'un poste dédié</u> à l'accompagnement et à la formation des aides à domicile au sein du pôle Maintien à domicile du CCAS pour :
  - \* accueillir, informer, et sécuriser la prise de fonction des nouveaux professionnels
  - \* organiser le transfert de compétences des professionnels expérimentés vers des "jeunes professionnels" motivés mais manquant de formation, par des temps de formation / perfectionnement pratique en binôme et de formation continue
- Participer à des actions de promotion des métiers du domicile en lien avec les partenaires concernés

En quoi l'action s'attache-t-elle à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé ?

La tarification sociale pour les intervenions des services de maintien à domicile du CCAS permet la mise en place de prestations auprès de personnes en situation de fragilité financière.

Déroulement de l'action/calendrier

Permanente durée du contrat

#### Objectif stratégique :

 $\underline{\mathsf{Axe}}\ 2$ : PROMOUVOIR LA DEMARCHE « ETRE ACTEUR DE SA SANTE » ET CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT DES ACTIONS DE PROMOTION DE LA SANTE, DE PREVENTION ET DE REDUCTION DES RISQUES

#### Intitulé de l'action

2-1 Conforter le rôle de plateforme ressources du pôle santé vis-à-vis des acteurs (opération village des partenaires santé, appui aux associations...)

#### Objectifs opérationnels de l'action :

Disposer d'un service municipal centralisé dédié pour soutenir et coordonner la mise en réseaux des nombreuses initiatives, projets et actions au plan local.

<u>Mieux informer</u> la population des actions locales dédiées à la prévention, promotion de la santé, santé citoyenneté ... Optimiser les relais et mutualiser les supports de communication dans le but d'être plus efficace.

Capitaliser et mutualiser l'expérience des associations et services, porteurs d'action :

- améliorer la connaissance mutuelle des acteurs, associatifs et professionnels pour contribuer à développer le travail en réseau et au final le parcours des personnes. (comment concrètement travailler ensemble ? partenariats, réseaux?)
- sensibiliser et informer plus largement les acteurs et les décideurs sur l'intérêt d'agir en promotion de la santé

<u>Établir des partenariats constructifs</u> pour un meilleur accès de tous les publics aux actions de prévention, de dépistage, d'accompagnement et d'entraide, de sensibilisation et de promotion de la santé.

# Public bénéficiaire et zone géographique :

• population générale et publics ciblés, professionnels et bénévoles, services publics et association Périmètre : agglomération et département

Continuité d'une action ⊠ Porteur(s) de l'action : Ville de Laval

Durée de l'action et modalités, rythme, périodicité : permanente, durée du contrat Journée forum prévention : tous les 2 ans

Lien avec d'autres dispositifs : lien possible avec tout autre dispositif

#### Description de l'action

- 1 <u>Plateforme ressources</u> accompagnement, soutien logistique coordonné, activation des réseaux ressources : identifier les moyens et relais à mettre en place pour chaque action, apporter aux initiatives locales un réseau de partenaires, apporter des informations pour d'autres politiques publiques et dispositifs 2 <u>Développer des actions de prévention</u> dans des lieux fréquentés par les publics éloignés de la prévention et du dépistage et/ou lors d'évènements accessibles à tous.
- 3 <u>Formalisation par voie de convention des partenariats</u> établis, notamment avec l'Assurance maladie, l'Établissement Français du sang ou tout autre acteur engagé dans une dynamique territoriale,
- 4 <u>Forum prévention "Village des partenaires santé"</u> Organiser une journée forum dédiée à la prévention, avec les associations et services du secteur, à destination des professionnels et bénévoles des différents champs concernés (sanitaire, social, médicosocial, éducatif, logement, emploi, santé au travail).

En quoi l'action s'attache-t-elle à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé ?

Certains publics sont éloignés de l'information générale et n'accèdent pas aux actions de prévention ou d'information proposées, ce qui contribue à accroitre les inégalités de santé. Le pôle santé s'attache à activer des relais d'information adaptés. Le suivi dans la durée du réseau de partenaires permet de mieux diffuser les informations

La mise en lien des acteurs favorise la complémentarité des actions et l'émergence des actions innovantes.

Déroulement de l'action/calendrier En fonction	
Forum sant	é prévention

Contrat Local de Santé LAVAL 2019 - 2021

Axe 2 : PROMOUVOIR LA DEMARCHE « ETRE ACTEUR DE SA SANTE » ET CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT DES ACTIONS DE PROMOTION DE LA SANTE, DE PREVENTION ET DE REDUCTION DES RISQUES

#### Intitulé de l'action

2-2 Poursuivre les actions de lutte contre les addictions et prévention des risques associés : Couleurs prévention, Charte de la vie nocturne, permanences entourage au CCAS

#### Objectifs opérationnels de l'action :

Mettre en œuvre un plan d'action pluri-annuel, sur la base de priorités repérées au niveau local, en s'appuyant sur les coordinations et les réseaux existants :

- agir sur les 3 volets : promotion de la santé, prévention, et réduction des risques
- développer une approche coordonnée des actions de prévention au sein du CLSPD
- agir en réduction des risques pour les personnes en situation d'addiction (sécurité routière, violences conjugales, contamination VIH, Hépatites C) et conforter les accompagnements vers le soin et la citoyenneté.

# Public bénéficiaire et zone géographique :

- Tout public concerné : jeunes adolescents, parents, adultes avec une attention particulière pour les personnes en situation de fragilité.
- Professionnels des champs éducatif, sanitaire, social, sécurité et citoyenneté,
- Bénévoles associatifs et personnes relais
- Commerçant adhérents à la Charte de la vie nocturne

Laval en cohérence agglomération et département

Continuité d'une action ☑ ou Nouvelle action □

Porteur(s) de l'action : Ville - CCAS

Durée de l'action et modalités, rythme, périodicité : durée du contrat

# Lien avec d'autres dispositifs :

Action commune au Conseil local de sécurité et prévention de la délinquance, au CLSM et au Projet éducatif local.

# Description de l'action

Soutien des actions Couleurs prévention sur les lieux de vente et de consommation – Alcool assistance en partenariat avec l'Union des métiers de l'industrie hôtelière (UMIH) pour promouvoir dans les bars, brasseries et restaurants adhérents...

Déploiement d'actions de promotion de la santé en lien avec la Charte de la vie nocturne. Poursuivre l'implication des jeunes, des commerçants, dans l'élaboration des messages et supports de communication. Suivi du fonctionnement du TOTEM, appareil d'échange de seringues, avec le CAARUD, le CSAPA du centre hospitalier et la délégation territoriale de l'ARS.

#### Bien être/mal être chez les jeunes :

- favoriser le dialogue et les échanges collectifs, entre jeunes, parents, professionnels en lien avec la Maison des ados 53 et les professionnels du secteur jeunesse.
- poursuivre l'expérience conduite avec les centres de formation d'apprentis et Unis Cité en 2018/2019

En quoi l'action s'attache-t-elle à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé ? Les différents intervenants s'attachent à aller vers les publics les plus vulnérables.

Déroulement de l'action/calendrier	Permanent durée du contrat
Deroulement de l'action/calendrier	Permanent duree du contrat

Contrat Local de Santé LAVAL 2019 - 2021

<u>Axe 2</u>: PROMOUVOIR LA DEMARCHE « ETRE ACTEUR DE SA SANTE » ET CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT DES ACTIONS DE PROMOTION DE LA SANTE, DE PREVENTION ET DE REDUCTION DES RISQUES

2-3 Poursuivre les actions de prévention auprès de publics ciblés :

Intitulé de l'action

# 2-3-1 Prévention de la dénutrition chez les personnes âgées

#### Objectifs opérationnels de l'action :

- Lutter contre les risques de dénutrition des personnes âgées vivant à domicile
- Développement de la qualité des repas et du plaisir de manger en EHPAD et à domicile
- Préserver l'autonomie et le plaisir de manger seul pour des personnes très âgées par des textures alimentaires adaptées
- Promouvoir le dépistage bucco-dentaire

# Public bénéficiaire et zone géographique :

- Résidents vivant en EHPAD ou usagers du service de portage de repas à domicile
- Professionnels aide à domicile, aides-soignants à domicile et agents de livraison de repas à domicile.

Continuité d'une action ⊠

ou

Nouvelle action □

Porteur(s) de l'action : CCAS

Durée de l'action et modalités, rythme, périodicité : durée du contrat

Lien avec d'autres dispositifs :

Parcours des aînés, Programme national nutrition santé

# Description de l'action

Formation des aides à domicile et des aides-soignants à domicile au repérage et à la prévention de la dénutrition et création d'un guide à destination des agents remplaçants

Sensibilisation des intervenants à domicile sur les risques de dénutrition, au dépistage, à la prévention y compris bucco-dentaire et la prise en charge de la dénutrition et mise en place de la procédure de repérage, recherche des causes de dénutrition en lien avec la diététicienne de l'équipe d'appui en adaptation et réadaptation (EAAR)

Promotion et développement du "manger main" dans les résidences EHPAD (matériel adapté et savoir faire des équipes de restauration)

Mise en place d'Ateliers cuisine à destination des personnes âgées dans le cadre du projet d'atelier vie sociale du CCAS (repères en termes d'équilibre alimentaires, élaboration de menus adaptés...)

En quoi l'action s'attache-t-elle à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé ? Tarifs en fonction des revenus pour l'EHPAD et le portage de repas à domicile.

Déroulement de l'action/calendrier

Permanent durée du contrat

#### Objectif stratégique :

<u>Axe 2</u>: PROMOUVOIR LA DEMARCHE « ETRE ACTEUR DE SA SANTE » ET CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT DES ACTIONS DE PROMOTION DE LA SANTE, DE PREVENTION ET DE REDUCTION DES RISQUES

# 2-3 Poursuivre les actions de prévention auprès de publics ciblés Intitulé de l'action

2-3-2 Sensibilisation des seniors aux questions de santé et de bien-être, dans un objectif de maintien en bonne santé et de maintien de l'autonomie (Espace seniors)

#### Objectifs opérationnels de l'action :

Développer des actions de prévention et de promotion de la santé, accessibles à tous et notamment aux personnes vulnérables de par leur âge ou en situation de précarité.

Privilégier les partenariats avec les acteurs locaux, en particulier avec l'Assurance maladie, et de les formaliser par voie de convention.

Disposer d'un lieu repère, facilement identifiable comme lieu ressource seniors

- ▶ en direction des habitants
  - pour encourager et renforcer les comportements favorables à la santé, pour les publics ciblés,
  - pour enclencher une dynamique pluriannuelle cohérente et augmenter les connaissances des personnes, susciter la réflexion en permettant aux participants de suivre des parcours d'informations et d'accompagnement santé-prévention
  - pour anticiper et prévenir la perte d'autonomie
- ▶ en direction des professionnels et autres acteurs de terrain
  - pour relayer l'information et sensibiliser les partenaires à la problématique du vieillissement et à sa prise en compte dans les différentes politiques publiques

<u>Public bénéficiaire et zone géographique</u> : Personnes vulnérables de par leur âge et/ou leur situation de précarité, leur trajectoire de vie.

Continuité d'une action □

ou

Nouvelle action ⊠

Porteur(s) de l'action : Espace seniors Ville de Laval

Durée de l'action et modalités, rythme, périodicité : Toute l'année

Lien avec d'autres dispositifs : Adhésion à la démarche OMS Villes amies des aînés, Parcours des aînés

#### Description de l'action

L'Espace seniors, service municipal ouvert du lundi au vendredi, en centre-ville, facile d'accès dédié à tous les seniors sans discrimination, accès libre et gratuit :

- accueil, écoute, information, orientation vers les services ou activités recherchés
- Café rencontre tous les lundis matins pour échanger et organiser éventuellement sa semaine
- aide technique personnalisée aux usages du numérique avec un jeune en service civique

Organisation à l'espace seniors de conférences et d'ateliers : actions de sensibilisation et de prévention sur des thèmes du quotidien, les fondamentaux de santé tels que alimentation, sommeil ... mais aussi les sources d'inquiétude et de stress liés au vieillissement :

- sommeil, stress et mémoire avec l'UC-IRSA établissement public de l'assurance maladie
- prévention routière avec l'association prévention routière et la Sécurité routière (préfecture)
- information notariale avec la Chambre des notaires par rapport à l'anxiété successorale

Le dispositif J'accompagne pour éviter le renoncement à la mobilité.

En quoi l'action s'attache-t-elle à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé ? Accès libre et gratuit + gratuité des actions, pas d'adhésion

Déroulement de l'action/calendrier : Actions de sensibilisation environ une fois par mois :

Lav

Contrat Local de Santé LAVAL 2019 - 2021

# Objectif stratégique :

 $\underline{\mathsf{Axe}\ 2}$ : Promouvoir la demarche « etre acteur de sa sante » et contribuer au developpement des actions de promotion de la sante, de prevention et de reduction des risques

# 2-3 Poursuivre les actions de prévention auprès de publics ciblés :

#### Intitulé de l'action

2-3-3 Poursuivre les actions pour prendre en compte les allergies alimentaires des enfants en restauration collective

#### Objectifs opérationnels de l'action :

- Améliorer la qualité de vie des enfants présentant des allergies ou atteints de maladie chronique (diabète notamment) et leur intégration dans les lieux de vie collectifs.
- Faciliter les démarches des parents et l'exercice de leur responsabilité
- Prévenir les situations de crise pour en réduire l'impact sur la vie des familles et des organisations : accueils petite enfance, école, travail, résidences personnes âgées.
- Sécuriser les protocoles de prises en charge y compris dans les situations d'urgence.
- Organiser le travail en réseau et la complémentarité des compétences, des ressources et des responsabilités (municipale, familiale et parentale, médicale).
- Sensibiliser et augmenter les compétences du personnel municipal concerné.

# Public bénéficiaire et zone géographique :

- Tout public concerné : jeunes enfants, enfants, adolescents, parents
- Professionnels du champ éducatif et de la restauration, médecins et infirmières scolaires, médecins traitants et allergologues

Continuité d'une action ⊠

01

Nouvelle action □

Porteur(s) de l'action : Ville de Laval – services restauration collective, petite enfance et enfance éducation

Durée de l'action et modalités, rythme, périodicité : permanente durée du contrat

Lien avec d'autres dispositifs : Projet éducatif local

# Description de l'action

#### Allergies alimentaires en restauration collective

- ▶ Réédition et diffusion du "Guide des parents" Transmettre aux parents d'enfants allergiques une information simple sur l'accueil des enfants en restauration collective et les différentes responsabilités.
- ▶ Sécuriser l'accueil des enfants par un Projet d'accueil individualisé (PAI) systématique en lien avec les médecins scolaires et les allergologues.
- ▶ Accueil et conseil personnalisé de la diététicienne de la ville pour associer pleinement les parents à l'organisation des repas de leur enfant à l'école et à l'accueil de loisirs ou au multi-accueil petite enfance.

En quoi l'action s'attache-t-elle à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé ?

La diététicienne peut se déplacer pour rencontrer les parents qui ne pourraient pas se déplacer. Prise en compte des parents qui ne maîtrisent pas suffisamment la lecture et/ou la langue pour accéder aux informations de manière autonome. Tarification adaptée aux revenus

Déroulement de l'action/calendrier

Toute l'année, avec une activité plus importante aux périodes d'inscription à l'école et en septembre.

#### Objectif stratégique :

 $\underline{\mathsf{Axe}\ 2}$ : Promouvoir la demarche « etre acteur de sa sante » et contribuer au developpement des actions de promotion de la sante, de prevention et de reduction des risques

# 2-3 Poursuivre les actions de prévention auprès de publics ciblés Intitulé de l'action

2-3-4 Poursuivre les actions de sport-santé sur la base d'un état des lieux partagé pour une offre coordonnée sur le territoire

# Objectifs opérationnels de l'action :

- o Promouvoir l'activité physique en direction des publics qui en sont éloignés, en recommandant une pratique « régulière, raisonnée, raisonnable et progressive » et en facilitant son accès.
- Rompre l'isolement par la pratique sportive.
- Améliorer la notion de bien-être et aider à la reprise de confiance en soi pour faciliter la resocialisation afin de retrouver un équilibre personnel et de s'intégrer dans un parcours de réinsertion sociale.
- Prévenir l'obésité, le surpoids et à terme les pathologies associées dont le diabète.
- Favoriser un entretien pour les personnes touchées par des pathologies chroniques (en lien avec des interventions en diététique)

# Public bénéficiaire et zone géographique :

Personnes en situation de précarité et/ou d'isolement dans leur diversité : femmes, personnes très isolées, seniors, familles, jeunes 11-15 ans

Public mixte pour certaines actions et public exclusivement féminin pour d'autres. Age de 20 à 80 ans

et

Nouvelle action ⊠ État des lieux partagé

Porteur(s) de l'action : Ville de Laval – Direction des sports

Durée de l'action et modalités, rythme, périodicité : ateliers hebdomadaires, organisation de septembre à juin avec bilan de fin d'année et adaptation du programme si besoin

Lien avec d'autres dispositifs : Contrat de ville, volets cohésion sociale et insertion, Projet éducatif local

# Description de l'action

Utiliser le sport comme tremplin : intervention des Éducateurs sportifs de la Direction des sports et des associations sportives label "sport-santé" ou non

Donner aux participants à ces ateliers sportifs une sensation de bien-être indispensable au développement de la motivation. Le bien être de chaque participant sera encouragé, des rencontres avec des professionnels spécialistes des publics précaires seront effectuées (diététicienne, médecins, ...)

En quoi l'action s'attache-t-elle à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé ?

Un éducateur sportif référent dans chaque quartier (dont 3 QPV) avec une mission d'aller vers les habitants en lien avec les centres sociaux et un éducateur dédié au Centre multi-activités (quartier Saint Nicolas).

Tarifs : gratuité ou tarif très accessible (carte famille 10€/an)

Organisation souple pour intégrer/accrocher des publics en situation précaire : 2 ateliers par semaine, proposent au CMA un accueil inconditionnel (liberté horaire, pas d'inscription préalable, pause-café, ...)

Déroulement de l'action/ calendrier

Étape 1 : Offre régulière d'activités physiques et sportives adaptées et variées Étape 2 : début de l'état des lieux en octobre 2019. Quelle activité? Quel organisateur ? Quel public ?

Étape 3 : restitution de l'état des lieux et réflexion partagée avec les acteurs du sport, du champ social et de la santé (notamment les services concernés du Centre hospitalier)

Contrat Local de Santé LAVAL 2019 - 2021

<u>Axe 2</u>: PROMOUVOIR LA DEMARCHE « ETRE ACTEUR DE SA SANTE » ET CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT DES ACTIONS DE PROMOTION DE LA SANTE, DE PREVENTION ET DE REDUCTION DES RISQUES

#### 2-3 Poursuivre les actions de prévention auprès de publics ciblés

#### Intitulé de l'action

# 2-3-5 Soutien des projets collectifs impliquant les habitants dans les différents quartiers

#### Objectifs opérationnels de l'action :

- Créer un environnement favorable pour améliorer les comportements :
  - \* augmenter l'activité physique des habitants
  - \* amener certains publics à se déplacer à pied plutôt qu'en voiture
  - \* rendre plus visibles les cheminements et les équipements et services (city stade, aires de jeux pour les petits, cabinet médical, maison de quartier ...)
- Expérimenter une démarche d'implication des habitants, et de co construction du projet avec les partenaires du Centre social, sur un site disposant de l'expérience nécessaire.
- Tester et évaluer cette démarche de mobilisation santé, avec la perspective de la transposer dans d'autres quartiers, notamment quartiers prioritaires, ou à l'échelle de la ville.

#### <u>Public bénéficiaire et zone géographique</u> :

- Habitants du quartier dans leur diversité : familles, jeunes, seniors, parents et assistantes maternelles, jeunes enfants, enfants et parents d'élèves
- Habitants de la ville à moyen terme en fonction du déploiement

Continuité d'une action ⊠

ou

Nouvelle action ⊠

Porteur(s) de l'action : Ville

Durée de l'action et modalités, rythme, périodicité : Variable pour chaque projet

Lien avec d'autres dispositifs :Contrat de ville, conseils citoyens, conseil des sages

# Description de l'action

#### Projets collaboratifs

Mobiliser les habitants dans une dynamique de quartier pour mettre en place des projets concrets favorables à la santé

- Temps de sensibilisation et d'information sur les enjeux de l'activité physique
- Démarche projet collaborative

En quoi l'action s'attache-t-elle à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé ? Proximité / accès facile pour tous les habitants (revenus modestes ou mobilité réduite)

Déroulement de l'action/calendrier

Durée du contrat

Contrat Local de Santé LAVAL 2019 - 2021

<u>Axe 2</u>: PROMOUVOIR LA DEMARCHE « ETRE ACTEUR DE SA SANTE » ET CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT DES ACTIONS DE PROMOTION DE LA SANTE, DE PREVENTION ET DE REDUCTION DES RISQUES

# 2-3 Poursuivre les actions de prévention auprès de publics ciblés

#### Intitulé de l'action

# 2-3-6 Prévention des violences intra-familiales et promotion de l'égalité femme homme

#### Objectifs opérationnels de l'action :

- Contribuer au plan d'actions spécifique d'information et de protection mis en œuvre, dans le cadre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance.
- Agir en amont et en aval sur les problématiques de santé liées aux violences intrafamiliales
- Conforter les actions éducatives auprès des enfants et jeunes.

# Public bénéficiaire et zone géographique :

• Victimes et auteurs de violences, enfants et familles

Continuité d'une action ⊠

ou

Nouvelle action ⊠

Porteur(s) de l'action : CLSPD

Durée de l'action et modalités, rythme, périodicité : permanente durée du contrat

Lien avec d'autres dispositifs : Contrat de ville, CLSM, PTSM, Projet éducatif local et autres volets du Conseil local de sécurité et prévention de la délinquance

# Description de l'action

Téléphone Grave Danger en partenariat avec l'ADAVIP.

Prise en charge des auteurs de violence pour une prise de conscience

Livret de sensibilisation (guide diffusé par le CDIFF)

Marches exploratoires (exemple aux abords de la gare, en lien avec la SNCF)

Actions d'information et de communication

Sensibilisation des plus jeunes, en partenariat avec l'Éducation nationale (participation au Festival du film judiciaire)

Une action d'information en direction des femmes susceptibles d'être concernées a été déployée dans les salles d'attente des cabinets médicaux. Un support de type carte de visite, avec les numéros d'appel nationaux a été mis à disposition dans les salles d'attente.

En quoi l'action s'attache-t-elle à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé ?

Actions de promotion de la santé, dédiées à l'augmentation des compétences psychosociales, des capacités d'expression verbale et de l'estime de soi conduites avec les enfants et les adolescents, dans le cadre du projet éducatif local.

Déroulement de l'action/calendrier

Permanente durée du contrat

#### Objectif stratégique :

 $\underline{\mathsf{Axe}\ 2}$ : Promouvoir la demarche « etre acteur de sa sante » et contribuer au developpement des actions de promotion de la sante, de prevention et de reduction des risques

- 2-4 Poursuivre les actions de promotion de la santé et le développement des compétences sociales Intitulé de l'action
  - 2-4-1 Actions ciblées vers des publics femmes, notamment dans les quartiers prioritaires (activité physique, ateliers de sophrologie, bien être...)

# Objectifs opérationnels de l'action :

- Créer des passerelles entre action sociale et promotion de la santé sous la forme d'un accompagnement progressif vers l'autonomie
- Permettre à des personnes qui cumulent problèmes de santé et précarité, de retrouver du pouvoir d'agir sur leur parcours de santé et leur parcours de vie (insertion sociale et professionnelle, responsabilité familiale)
- Proposer une offre d'ateliers ciblés, sophrologie et art thérapie, pour amorcer avec les participants une dynamique collective et individuelle, vers l'autonomie et une meilleure prise en charge de leur santé

Public bénéficiaire et zone géographique : publics fragilisés QPV, bénéficiaires épicerie, personnes CCAS

Continuité d'une action ⊠

ou

Nouvelle action □

Porteur(s) de l'action : CCAS de Laval et maisons de quartier Pavement et Fourches

Durée de l'action et modalités, rythme, périodicité : Annuelle sous forme d'ateliers réguliers

Lien avec d'autres dispositifs : Programme régional pour l'accès à la prévention et aux soins de plus démunis (PRAPS) / publics vulnérables, Contrat de ville

#### Description de l'action

- "Estime de soi" Ateliers de redynamisation à l'épicerie sociale et à l'EDI La Croisée

Un atelier femmes et un atelier hommes par an, animés par des professionnels du CCAS formés à l'estime de soi, à la prise en charge d'un public en souffrance et l'animation de ce type d'ateliers. Les personnes sont repérées et orientées par les services sociaux du CCAS et du Département et l'Espace de Découverte et d'initiative (EDI) "La croisée" à Laval.

Favoriser l'appropriation de son propre corps (esthétique, coiffure, conseil en image) ; prendre soin de soi pour faciliter l'accès aux soins. Orientation vers des partenaires de la santé si accord des usagers (bilan de santé, addictions, dépression, soins divers...)

- "Sophrologie" et "Art thérapie" à l'épicerie sociale

Ateliers hebdomadaires ouverts aux bénéficiaires de l'épicerie, pour apporter un mieux-être physique et mental à des personnes cumulant précarité et problèmes de santé (céphalées, problèmes fonctionnels ...). Encadrement par une sophrologue formée particulièrement auprès du public en situation de précarité. Chaque séance comprend un temps collectif, un temps pour les échanges et conseils individuels avant et/ou après, plus l'installation et le rangement du matériel. Orientation par les services sociaux et l'hôpital.

- Ateliers passerelles Sophrologie et Art thérapie en Maison de quartier QPV

Prolongement des ateliers proposés à l'épicerie sociale pour maintenir l'activité mais dans un cadre plus ouvert, avec des participants orientés mais sans droit à l'épicerie sociale.

En quoi l'action s'attache-t-elle à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé ?

Retrouver du pouvoir d'agir en proposant les ateliers dans des lieux qui sont déjà fréquentés par les personnes. Accès sans participation financière individuelle. Ouverture progressive vers le droit commun.

Déroulement de l'action/calendrier

Inscription tout au long de l'année suite à l'avis de la commission permanente du CCAS puis choix de la personne. Proposition et/ou orientation par professionnels du centre social ou suite épicerie, et bouche à oreille voisins...

# Objectif stratégique : Contrat Local de Santé LAVAL 2019 - 2021 Axe 2 : PROMOUVOIR LA DEMARCHE « ETRE ACTEUR DE SA SANTE » ET CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT DES ACTIONS DE PROMOTION DE LA SANTE, DE PREVENTION ET DE REDUCTION **DES RISQUES** 2-4 Poursuivre les actions de promotion de la santé et le développement des compétences sociales Intitulé de l'action 2-4-2 Actions de promotion de la santé / citoyenneté (premiers secours, don du sang ...) notamment auprès des jeunes Objectifs opérationnels de l'action : - Sensibiliser la population au lien existant entre santé et citoyenneté - Faire prendre conscience à la population qu'il est important de mobiliser et de se former individuellement pour une cause d'intérêt général - Valoriser cet engagement, particulièrement auprès des jeunes et des personnes en situation de précarité Public bénéficiaire et zone géographique : Lavallois, étudiants, apprentis et bénéficiaires de l'épicerie sociale ... Continuité d'une action □ Nouvelle action □ OU Porteur(s) de l'action : Ville et CCAS Durée de l'action et modalités, rythme, périodicité : pluriannuelle Lien avec d'autres dispositifs : Contrat de ville, Projet éducatif local Description de l'action Organisation d'actions d'initiation "porter secours" dont la pose d'un défibrillateur pour des groupes organisés (exemple à l'épicerie sociale) ou dans des lieux tout public (exemple à Laval La Plage) Communiquer et encourager le don de sang et Don d'organe et de moelle osseuse avec les acteurs associatifs et l'EFS, par une communication régulière et le soutien d'évènements (exemple : Les Motards ont du cœur,

Sang pour sang Campus ...)

Aider des jeunes en situation (ou en risque) d'inactivité à se former au PSC1

Soutenir le déploiement de l'application SAUV'life en partenariat avec le SAMU 53

En quoi l'action s'attache-t-elle à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé ? Prise en compte particulière des publics "petit budget"

Déroulement de l'action/calendrier

Au rythme des projets et des contraintes des partenaires...

Contrat Local de Santé LAVAL 2019 - 2021

Axe 2 : PROMOUVOIR LA DEMARCHE « ETRE ACTEUR DE SA SANTE » ET CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT DES ACTIONS DE PROMOTION DE LA SANTE, DE PREVENTION ET DE REDUCTION **DES RISQUES** 

2-4 Poursuivre les actions de promotion de la santé et le développement des compétences sociales Intitulé de l'action

2-4-3 Actions à l'attention des parents en faveur de l'enfance et de la petite enfance

#### Objectifs opérationnels de l'action :

- Poursuivre les actions d'éducation et de prévention sous forme de micro projets de proximité, pour toucher des publics ciblés, de manière adaptée et participative.
- Rechercher l'implication et l'expression des parents : au delà du conseil, accompagner les parents et notamment les jeunes parents, par des actions conviviales et transposables en famille.
- Réunir les professionnels de l'éducation, de la restauration, les parents autour de l'alimentation du jeune enfant
- Établir des liens avec les ressources et les dispositifs présents sur le territoire : centre d'examen de santé IRSA, Contrat local d'accompagnement à la scolarité, Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents, et Programme de réussite éducative

#### Public bénéficiaire et zone géographique :

- Jeunes enfants, enfants, parents participants aux actions
- Professionnels du champ éducatif et de la restauration

Continuité d'une action ⊠

Porteur(s) de l'action : Structure identifiée : Ville

Durée de l'action et modalités, rythme, périodicité : pluriannuelle

Lien avec d'autres dispositifs : Contrat de ville, Projet éducatif local

#### Description de l'action

FAIRE ENSEMBLE - Faciliter la transmission des savoirs et savoir-faire enfants/parents et intergénérationnels dans les ateliers cuisine et les jardins pédagogiques :

- poursuivre l'aménagement de jardins : accueils de loisirs, maisons de quartiers, accueils petite enfance, écoles.
- ateliers cuisine : valorisation des cuisiniers par des temps forts
- ateliers enfants/parents et/ou intergénérationnels en Maisons de quartier

ALLER VERS - Micro projets de quartiers : points d'ancrage pour des actions durables (petits déjeuner parents, partenariats professionnels de la restauration, cueillettes, atelier menus ...

# Sport et activité physique dans toutes les écoles

- intervention des éducateurs sportifs, temps de pause méridienne, un esprit sport détente
- offre diversifiée sur les temps d'activités périscolaires (TAP) cycle 6 à 8 semaines : escrime, danse ...

Un partenariat est établi entre le service municipal des sports et les associations.

- dans les quartiers en ateliers de proximité : cette offre se veut intergénérationnelle, pour des jeunes à partir de 12 ans et des adultes y compris des personnes âgées. Ces ateliers sportifs expérimentés en 2013, sont proposés de 18H à 19H30, utilisent des équipements de proximité et attirent particulièrement des femmes.

#### Alimentation du jeune enfant, besoin de mouvement et accompagnement des parents :

- poursuite du travail de réflexion et de coordination des pratiques, menée par des professionnels de la petite enfance et de la restauration collective (infirmières, éducatrices, animateurs, cuisiniers)
- développer la consommation de fruits et légumes en lien avec les jardins
- semaine motricité : temps fort consacré au besoin de jeux moteurs des jeunes enfants, qui valorise les séances de motricité proposées toute l'année par les éducatrices des Lieux d'Accueil enfants parents (LAEP) et des Relais assistantes maternelles (RAM)

En quoi l'action s'attache-t-elle à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé ? Accès facilité dans tous les quartiers, avec une attention particulière aux familles les plus vulnérables

Durée du contrat

Déroulement de l'action/calendrier

# Objectif stratégique :

Axe 2 : PROMOUVOIR LA DEMARCHE « ETRE ACTEUR DE SA SANTE » ET CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT DES ACTIONS DE PROMOTION DE LA SANTE, DE PREVENTION ET DE **REDUCTION DES RISQUES** 

- 2-4 Poursuivre les actions de promotion de la santé et le développement des compétences sociales Intitulé de l'action
  - 2-4-4 Actions de sensibilisation en faveur des jeunes dans les quartiers (X-TREM; implication de jeunes dans des actions...)

#### Objectifs opérationnels de l'action

- Développer l'autonomie et l'implication des jeunes 11-16 ans des quartiers prioritaires dans une approche "promotion de la santé"
- Intégrer la promotion de la santé dans les animations du quotidien
- Intégrer les jeunes dans la construction, la préparation et le retour des projets auprès des parents.
- Lever les freins liés à la peur de l'inconnu, valoriser les compétences de chacun et la solidarité avec les autres, mettre en pratique au-delà des consignes, la notion de responsabilité
- Travailler sur le bien-être du jeune (physique et psychologique) et des différents aspects de la santé : alimentation, sport, prise de risque, sécurité, estime de soi, compétences sociales verbalisées
- Sortir de l'entre soi et rencontrer des adultes de statuts et de métiers différents (diététicienne, Maison des Ados, élus et partenaires, parents...)

Public bénéficiaire et zone géographique : Jeunes de 11 à 16 ans, quartiers prioritaires QPV et des familles fragiles d'autres quartiers et centre-ville.

Continuité d'une action ⊠

ou

Nouvelle action □

Porteur(s) de l'action : Ville de Laval, service jeunesse et pôle santé

Durée de l'action et modalités, rythme, périodicité : pluriannuelle de septembre à juin

X-TREM Séjour : de janvier début mai, dont 1 semaine de séjour pendant les vacances de printemps Ateliers hebdomadaire après les cours : X-TREM Cuisine - octobre à juin, X-TREM Impro - octobre à mai

Lien avec d'autres dispositifs : action commune au Contrat de ville, au CLSM, et au Projet éducatif local

#### Description de l'action

Mise en place d'un séjour d'une semaine dans une base sportive de pleine nature sur une période de vacances avant l'été. Le groupe : 24 jeunes accompagnés de 3 animateurs.

Un choix d'activités sportives : Kayak, Tir à l'arc, Paint Ball et Accrobranches. Organisation par commissions pour se répartir les rôles. Chaque commission étant responsable de sa partie pour l'ensemble du groupe :

- Choix de ne pas inscrire dans les plaquettes d'activité
- Inscription sur la base d'un échange avec l'animateur
- Préparation avec les jeunes sous forme de commissions : alimentation (menus, budget, hygiène et conservation des aliments, gestion des déchets), vivre ensemble, règles de vie et communication.
- " Valorisation ": soirée rétrospective avec les jeunes, les parents, les partenaires, les directeurs et chefs de service ainsi que les animateurs pour visionner un diaporama et se remémorer la semaine. Rencontre avec l'extérieur, développer une dynamique "départementale".

En quoi l'action s'attache-t-elle à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé ? Aller vers - méthode adaptée - passerelle vers le droit commun - ouverture vers l'extérieur

Déroulement l'action/calendrier de

X-TREM Cuisine: 2 animations: 3h/semaine

X-TREM Impro: Formatrice 1400 € Contrat de Ville...

Contrat Local de Santé LAVAL 2019 - 2021

# **Axe 3: PROMOUVOIR LA SANTE ENVIRONNEMENTALE**

#### Intitulé de l'action

3-1 Poursuivre les actions d'information sur la qualité de l'air et la prévention des allergies, notamment aux pollens

# Objectifs opérationnels de l'action :

- Améliorer la qualité de vie des personnes enfants et adultes présentant des allergies
- \* Prévenir les situations de crise pour en réduire l'impact sur la vie des personnes allergiques aux pollens
- \* Organiser le travail en réseau et la complémentarité des compétences, des ressources et des responsabilités (municipale, familiale et parentale, médicale)
- \* Sensibiliser et augmenter les compétences des personnes concernées, des parents et des professionnels
- \* Créer des environnements favorables à une qualité de l'air suffisamment bonne

# Public bénéficiaire et zone géographique :

- Tout public concerné : jeunes enfants, enfants, adolescents, parents, adultes
- Professionnels du champ éducatif et de la restauration, médecins et infirmières scolaires, médecins traitants et allergologues

Laval et agglomération

Continuité d'une action ⊠

ou

Nouvelle action ⊠

Porteur(s) de l'action : Ville et AIR Pays de Loire

Durée de l'action et modalités, rythme, périodicité : durée du contrat

Lien avec d'autres dispositifs :

# Description de l'action

# Allergies polliniques

- Conforter le Pollinarium sentinelle de Laval dans le maillage national (informatisation du recueil des données) et promouvoir l'outil auprès d'autres collectivités
- Poursuivre le partenariat avec l'Association des Pollinarium sentinelles de France (APSF)
- Développer une communication systématique en lien avec les médecins et les pharmaciens, l'assurance maladie, Air Pays de Loire,
- Développer un plan de communication sur les supports municipaux et lors d'évènements liés à l'environnement, à l'échelle de l'agglomération et du département

#### Qualité de l'air

#### Action à développer en collaboration avec les acteurs de l'agglomération

En quoi l'action s'attache-t-elle à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé ?

Relais d'information orale en complément des supports de communication écrits (exemple dans les pharmacies avec un support adapté)

Déroulement de l'action/calendrier

Durée du contrat

Objectif stratégique : Contrat Local de Santé LAVAL 2		Contrat Local de Santé LAVAL 2019 - 2021	
Axe 3 : PROMOUVOIR LA SANTE ENVIRONNEMENTALE			
Intitulé de l'action			
3-2 Développer des actions pour promou (produits d'entretien, radon)	voir la qualit	é de l'air intérieur dans tous ses aspects	
Objectifs opérationnels de l'action :			
<ul> <li>Améliorer la qualité de l'air intérieur (QAI) dans les lieux de vie collectifs, en particulier des jeunes enfants</li> <li>Sensibiliser les parents et les assistantes maternelles à l'importance de la qualité de l'air dans les logements</li> <li>Promouvoir des actions simples à mettre en place au quotidien</li> <li>Sensibiliser la population et les décideurs publics aux enjeux de la QAI</li> </ul>			
Public bénéficiaire et zone géographique :			
Habitants, parents, professionnels, élus	s et responsab	oles d'usages	
Continuité d'une action ⊠□ ou Nouvelle action □			
Porteur(s) de l'action : Ville et service mutualisé Environnement nature Laval agglomération/ ARS			
Durée de l'action et modalités, rythme, périodicité : durée du contrat			
Lien avec d'autres dispositifs :			
Description de l'action			
<ul> <li>Mise en œuvre d'un plan d'action QAI dans les écoles et lieux d'accueil petite enfance</li> <li>Ateliers participatifs avec les parents et assistantes maternelles dans les quartiers</li> <li>Formation des professionnels responsables d'usage (entretien des locaux, enseignants, animateurs, maintenance bâtiment, commande publique)</li> <li>Actions de sensibilisation grand public et information sur le radon</li> </ul>			
En quoi l'action s'attache-t-elle à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé ? Animations "petit budget" (pour les produits d'entretien par exemple)			
Déroulement de l'action/calendrier Durée du contrat			

Contrat Local de Santé LAVAL 2019 - 2021

# **Axe 3: PROMOUVOIR LA SANTE ENVIRONNEMENTALE**

# Intitulé de l'action

3-3 Promouvoir un urbanisme favorable à la santé (mobilité douce, transports collectifs, espaces verts ...).

# Objectifs opérationnels de l'action :

- Développer les pratiques de mobilité douce
- Repérer et faire connaître les espaces nature en ville
- Valoriser le lien entre espaces verts et santé
- Développer l'intégration d'une approche santé dans les projets d'urbanisme

Public bénéficiaire et zone géographique : habitants

Continuité d'une action □

ou

Nouvelle action ⊠

Porteur(s) de l'action : Ville et agglomération services de la ville et service mutualisé environnement nature

Durée de l'action et modalités, rythme, périodicité : amorce de l'action sur 2020 - 2021

Lien avec d'autres dispositifs :

Contrat de ville, CLSM, PTSM

Conseil local de sécurité et prévention de la délinquance

Projet éducatif local

# Description de l'action

Signalétique piétonne en centre-ville ou quartier, en gardant la dynamique participative du projet Cœur de ville. Faire le lien signalétique entre Grenoux et le quartier Ferrié en partenariat avec l'école de la 2ème chance. Accompagner et soutenir les initiatives des habitants, des associations visant à développer des actions "nature en ville"

Développer des outils d'information et de communication répertoriant les espaces de repos bien être sur le territoire

En quoi l'action s'attache-t-elle à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé ?

Accès libre et gratuit à des lieux de détente

Marche à pied = mode de déplacement économique

Déroulement de l'action/calendrier

Étape 1 : Valoriser l'expérience du quartier de Grenoux et l'installation d'une signalétique piétonne à destination d'autres quartiers

Étape 2 : répertorier les espaces verts accessibles en ville et développer les outils de communication

Étape 3 : faire connaître la démarche éco-quartier du projet de développement urbain Ferrié...

Objectif stratégique :		Contrat Local de Santé LAVAL 2019 - 2021	
Axe 3: PROMOUVOIR LA SANTE ENVIRONNEMENTALE			
Intitulé de l'action			
3-4 S'appuyer sur l'action du Pôle Animation Environnement Nature au bois de L'Huisserie pour promouvoir le lien nature et santé (faire connaitre les sites nature, promouvoir les circuits courts et de qualité, lutter contre le gaspillage alimentaire…)			
Objectifs opérationnels de l'action :			
<ul> <li>Faire connaître les sites nature ouverts au public dans l'agglomération</li> <li>Sensibiliser la population à ne pas gaspiller les ressources (alimentation, énergie, déchets) pour maintenir à terme un environnement global favorable à la santé</li> <li>Promouvoir les circuits courts en facilitant l'information et la mise en réseau</li> </ul>			
Public bénéficiaire et zone géographique :			
Les habitants de l'agglomération			
Continuité d'une action □	ou N	Nouvelle action ⊠	
Porteur(s) de l'action : Ville - service environnement mutualisé avec Laval Agglomération			
Durée de l'action et modalités, rythme, périodicité : continu durée du contrat			
Lien avec d'autres dispositifs : Plan climat, Contrat de ville, Projet éducatif local			
Description de l'action			
Projet à construire avec les acteurs concernés.			
En quoi l'action s'attache-t-elle à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé ? Une information grand public accessible à tous Aller vers les différents publics avec des propositions concrètes, simples à mettre en place, qui invitent à "être acteur"			
Déroulement de l'action/calendrier  Durée du contrat			

Contrat Local de Santé LAVAL 2019 - 2021

# Axe 4: FAVORISER L'EXPRESSION ET L'IMPLICATION DES HABITANTS

# Intitulé de l'action

4-1 S'appuyer sur les instances existantes de démocratie locale pour créer les conditions d'un "débat citoyen" sur les questions de santé : expression des attentes, suggestions ...

# Objectifs opérationnels de l'action :

- Poursuivre la démarche d'implication des habitants dans la vie de la cité.
- Capitaliser les différents apports, réflexions, questions et contributions pour alimenter l'action publique en faveur de la santé des habitants (dans leur diversité)

Public bénéficiaire et zone géographique : Les habitants du territoire

Continuité d'une action ⊠

ou

Nouvelle action ⊠

Porteur(s) de l'action : Ville

Durée de l'action et modalités, rythme, périodicité : durée du contrat

Lien avec d'autres dispositifs :Contrat de ville, CLSM, PTSM, Conseil local de sécurité et prévention de la délinquance, Projet éducatif local

# Description de l'action

Organisation et animation d'un panel d'instances de démocratie locale :

- les Jeudis citoyens,
- les Ateliers de la cité dans chaque quartiers associés à la démarche "projets collaboratifs"
- Ballades urbaines à la rencontre des habitants
- installation des Conseils citoyens dans les quartiers prioritaires
- le Conseil des sages

En quoi l'action s'attache-t-elle à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé ? Démarche d'"aller vers".

Déroulement de l'action/calendrier

Permanente durée du contrat

Objectif stratégique :		Contrat Local de Santé LAVAL 2019 - 2021		
Axe 4: FAVORISER L'EXPRESSION ET L'IM	Axe 4: FAVORISER L'EXPRESSION ET L'IMPLICATION DES HABITANTS			
Intitulé de l'action				
4.2 Promouvoir, dans un cadre partenaria sensibilisation sur les questions de san		ons de communication, d'information et de du public		
Objectifs opérationnels de l'action :				
<ul> <li>Mieux informer les Lavallois des actions locales organisées par les associations et/ou de questions de santé publique nationales (vaccination, dépistages, tabac)</li> <li>Établir un partenariat constructif avec les associations du champ de la santé pour un meilleur relai d'information vers tous les publics (actions de prévention, de dépistage, d'accompagnement et d'entraide, de sensibilisation et de promotion de la santé)</li> <li>Valorisation les actions de prévention, de dépistage, d'accompagnement et de promotion de la santé par des actions évènementielles participatives</li> </ul>				
Public bénéficiaire et zone géographique :				
<ul> <li>Tout public concerné par les actions, les organisateurs d'actions</li> <li>Ville, agglomération ou département</li> </ul>				
Continuité d'une action ⊠	ou	Nouvelle action □		
Porteur(s) de l'action : Ville ou autre organisateu	ur pour des a	actions particulières (ex Assurance maladie)		
Durée de l'action et modalités, rythme, périodicité : durée du contrat				
Lien avec d'autres dispositifs : Contrat de ville				
Description de l'action				
Apporter aux initiatives des associations le soutien d'un réseau de partenaires, Capitaliser et mutualiser l'expérience associative, en favorisant les échanges de pratique en matière de participation. Optimiser les relais et supports de communication dans un souci d'efficacité pour toucher le public ciblé. Soutenir les organisateurs qui souhaitent coordonner ou mutualiser leurs moyens				
En quoi l'action s'attache-t-elle à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé ? Recherche de personnes et structures relais pour toucher les publics éloignés de l'information				
Déroulement de l'action/calendrier  Au rythme des projets, sur la durée du contrat				

FIN